

Image not found or type unknown



Creance apres liquidation

Par **beana**, le **14/10/2016** à **14:56**

bonjour, ma société a été radiée en mars 2016 avec liquidation à l'amiable. aujourd'hui un fournisseur me réclame une facture de 2014, facture qui aurait dû être payée après mon accord et envoi de RIB, être payée par prélèvement. (erreur de la part, ils n'ont pas prélevé). ma société n'existant plus, quel est mon devoir envers ce fournisseur ?
MERCI de votre aide.
beana

Par **jos38**, le **15/10/2016** à **11:09**

bonjour. ce fournisseur n'avait pas présenté cette créance au liquidateur ?

Par **beana**, le **20/10/2016** à **13:35**

bonjour, j'étais le liquidateur, liquidation amiable, j'ai clôturé les comptes avec perte. Cette facture est au nom de mon ex associé pour le compte de la société. non le fournisseur n'a pas présenté cette créance. facture émise en nov 2014. clôture en janvier 2016. relance en octobre de cette facture en oct 2016.